



COMMUNE DE NANTEUIL  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 12 novembre, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Mmes AUZANNET, BROUSSARD, CAPPELLAZZO, DRILLAUD GAUVIN, FESTINO, GERODOLLE, LIEVENS, ROLLANDEAU  
Mrs BILLEROT, BORDAGE, MEUNIER, NAUD, PARTHENAY H, PARTHENAY J, PORTIER, SAINTON, HERVE

Absente excusée : Mme OBADIA (pouvoir donné à Mme AUZANNET)

Absent : M GALLES

Secrétaire de Séance : Mme FESTINO

Date de convocation et d'affichage : 6 novembre 2020

**I - Validation des comptes rendus des séances des 1/9/2020 et 9/10/2020**

Le compte rendu du 1/09/2020 est approuvé avec une abstention de M Loïc HERVE car il n'a pas assisté au conseil municipal.

Concernant le compte-rendu de la séance du 9/10/2020, Monsieur SAINTON souhaite préciser qu'il n'est pas opposé à l'éolien mais uniquement opposé au projet tel que proposé.

Madame BROUSSARD souhaite également apporter les remarques suivantes :

Elle indique que c'est elle qui a proposé le temps d'échange avant le vote sur le projet éolien et non Monsieur le Maire, contrairement à ce qui a été écrit dans le compte-rendu. Elle fait remarquer également que le panneau d'affichage libre doit être cherché et/ou demandé son emplacement en mairie, et que c'est regrettable.

Mme CAPPELLAZZO précise que le projet éolien est situé à moins de 100 mètres de la zone Natura 2000 et non à moins de 250 mètres.

M SAINTON regrette l'accueil qui a été fait lors de la dernière séance. La gendarmerie était-elle nécessaire ? Monsieur le Maire répond que la présence des gendarmes était rassurante compte tenu de l'attitude et les propos de certains administrés présents devant la salle.

Enfin, Monsieur SAINTON indique ne pas avoir eu accès avec ces colistiers, à la mairie lors de leur arrivée. Ils ont dû attendre devant la salle du conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle, qu'à aucun moment, ils n'ont essayé de rentrer, la porte était ouverte.

Monsieur le Maire fait remarquer que les élus de l'opposition ne sont finalement pas une minorité mais bien une opposition. Monsieur SAINTON confirme qu'ils sont l'opposition.

Monsieur le Maire informe également de la présence de Monsieur Loïc HERVE qui a intégré le conseil municipal en lieu et place de Madame CROUE qui a fait part de sa démission pour raisons personnelles.

Par ailleurs, il est rappelé que les comptes rendus des conseils municipaux doivent être publiés dans les 8 jours suivant la date de réunion.

## II - Délibérations

### 1) Projet cuisines communales

Dans le cadre du projet de réaménagement, restructuration et mise aux normes des cuisines de la commune (Maison du Temps Libre et cantine scolaire), les membres du Conseil Municipal ont choisi le cabinet d'architecte **Clémence-BECK ARCHITECTE de Parthenay** dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, avec 14 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :***

- ***De retenir la proposition du cabinet : Clémence-BECK ARCHITECTE de Parthenay***

<b><i>Montant prévisionnel des travaux HT</i></b>	<b><i>210 000 €</i></b>
<b><i>Montant prévisionnel des travaux TTC</i></b>	<b><i>252 000 €</i></b>
<b><i>Proposition des honoraires :</i></b>	<b><i>12.5 %</i></b>
<b><i>Total prévisionnel honoraires HT</i></b>	<b><i>26 250 €</i></b>
<b><i>Total prévisionnel honoraires TTC</i></b>	<b><i>31 500 €</i></b>

Madame CAPPELLAZZO précise qu'elle a souhaité s'abstenir pour ce vote car elle n'a pas connaissance du plan de financement. Monsieur le Maire répond que le projet est financé à la fois grâce aux subventions départementales, de l'Etat et de l'autofinancement.

### 2) 1000 CHANTIERS

Dans le cadre du plan de soutien à l'investissement local lancé par le département, la collectivité peut être aidée financièrement sur des projets d'investissement n'excédant pas 10 000 € HT.

La commune a la possibilité de présenter 5 projets d'investissement. La subvention par projet ne peut pas excéder 50 % et/ou 5000 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir 5 projets :

- a) Achat et d'installation de volets roulants afin de lutter contre les déperditions thermiques et les fortes chaleurs dans les classes en période estivale.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :***

- ***De retenir la proposition de l'entreprise EIRL NIVAULT THIERRY pour un montant de 10 000 € HT pour l'achat et l'installation de volets roulants à l'école communale Michel Gabriel.***
- ***De solliciter une subvention auprès du département des Deux-Sèvres pour un montant de 5000 € dans le cadre du dispositif des 1000 chantiers.***

- b) Achat et d'installation d'un vidéoprojecteur à la Maison du temps Libre afin de proposer aux associations et habitants, un équipement supplémentaire qui permettrait la diffusion de films, documentaires, une utilisation possible pour l'école, et un outil pour les réunions publiques etc...

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :***

- ***De retenir la proposition de l'entreprise TEDELEC pour un montant de 9 999.90 € HT pour l'achat et l'installation d'un vidéoprojecteur à la Maison du Temps Libre.***
- ***De solliciter une subvention auprès du département des Deux-Sèvres pour un montant de 4 999.95 € dans le cadre du dispositif des 1000 chantiers.***

- c) Isolation de l'ensemble des combles du bâtiment scolaire, école communale Michel Gabriel afin de de lutter contre les déperditions thermiques et les fortes chaleurs en période estivale. L'école compte aujourd'hui 150 enfants scolarisés, et les bâtiments n'ont pas été isolés depuis de nombreuses années.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :**

- **De retenir la proposition de l'entreprise JAMONNEAU pour un montant de 10 000 € HT pour l'isolation des combles du bâtiment scolaire de l'école Michel Gabriel.**
- **De solliciter une subvention auprès du département des Deux-Sèvres pour un montant de 5 000 € dans le cadre du dispositif des 1000 chantiers.**

d) Installation d'un système de verrouillage par badge au niveau de la Maison du temps Libre permettant un accès sécurisé et contrôlable à distance, avec un système de droit d'entrée pour les associations ayant accès aux locaux et au niveau du gymnase.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :**

- **De retenir la proposition de l'entreprise FRERE pour un montant de 7 366.38 € HT pour l'installation d'un dispositif d'accès par badge à la Maison du temps Libre et le gymnase.**
- **De solliciter une subvention auprès du département des Deux-Sèvres pour un montant de 3683.19 € dans le cadre du dispositif des 1000 chantiers.**

e) Installation d'un éclairage du stade de Nanteuil. L'éclairage actuel est très vétuste et consomme énormément. Le remplacement de ces installations permettrait d'optimiser les consommations, et optimiser l'éclairage du stade.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :**

- **De retenir la proposition de l'entreprise CBELEC pour un montant de 11 958.08 € HT pour l'installation d'un éclairage au niveau du stade de Nanteuil .**
- **De solliciter une subvention auprès du département des Deux-Sèvres pour un montant de 5 000 € dans le cadre du dispositif des 1000 chantiers.**

Monsieur le Maire fait part également de 2 projets, non retenus dans le cadre des subventions des 1000 chantiers mais validés pour autant, concernant la climatisation de la salle du bar-restaurant pour un montant de 4 308 € TTC qui devrait être réalisé par l'entreprise SAS FROID CLIM79 et le changement de plafonds au niveau de l'école pour un montant de 6281.40 € TTC, réalisé par l'entreprise Jamonneau.

Monsieur SAINTON propose que la climatisation soit installée sur l'ensemble du bar-restaurant et pas uniquement la salle de restauration. Les membres du Conseil Municipal partagent cet avis. Monsieur le Maire indique qu'un devis complémentaire sera sollicité en ce sens auprès de l'entreprise réalisant ces travaux.

### **3) Taxe d'aménagement**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, celui-ci a la possibilité de modifier ou non le taux de la taxe d'aménagement en vigueur sur la commune.

Aujourd'hui ce taux s'élève à 3 %.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE avec 17 voix pour et 1 voix contre :**

- **De maintenir le taux de la taxe d'aménagement dans les mêmes conditions à 3 %**

### **4) Délégué CNAS**

Suite au départ de la collectivité de Mme Pascale PICHELIN, secrétaire de mairie, le Conseil Municipal a la possibilité de désigner un nouveau délégué auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) dont la collectivité est adhérente. Mme Eléonore BIDAUD, secrétaire de mairie, est volontaire pour assurer cette délégation.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :**

- **De désigner Madame Eléonore BIDAUD, déléguée du collège des agents auprès du CNAS.**

### **5) Don de parcelles**

Monsieur et Madame GAUDIN souhaitent faire don à la commune d'un terrain situé en zone U, 40 rue des Sources, parcelles AP 160 et AP 284, d'une surface totale de 833 m<sup>2</sup>. Ce terrain est en friche mais en terrasse. Le Conseil Municipal propose de l'exploiter pour en faire un jardin partagé, planter de arbres fruitiers, et/ou une terrasse aménagée.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'accepter la donation, par Mr et Mme GAUDIN, des parcelles cadastrées AP 160 et AP 284, situées 40 rue des Sources, à Nanteuil.**
- **Les frais de notaire et de bornage si nécessaire seront à la charge de la collectivité**

#### **6) Exonération de loyers**

Monsieur le Maire propose d'exonérer le locataire du bar restaurant du montant du loyer de novembre 2020, compte tenu de l'obligation de fermeture de l'établissement imposée par l'Etat, dans le cadre de la lutte contre la COVID19 et afin de soutenir autant que possible les commerces de proximité. Cette exonération avait déjà été validée lors du dernier confinement. Il est également proposé de prolonger cette exonération, si le confinement et l'interdiction pour les restaurateurs de recevoir des clients, devaient se prolonger au mois de décembre 2020.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'accepter l'exonération du loyer de novembre et du loyer de décembre sous réserve du maintien du confinement et de l'impossibilité (pour tout ou une partie du mois de décembre 2020) pour les restaurateurs de recevoir des clients. Le montant du loyer mensuel s'élève à 520.57 € TTC.**

#### **7) Travaux toiture de l'église**

Dans le cadre des travaux de réfection complète de la toiture de l'église, après échange avec le couvreur, compte tenu du montant des travaux et du contexte difficile, Monsieur le Maire propose de régler la facture en fonction de l'état d'avancement des travaux soit à 30 % des travaux réalisés puis 100 %.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'accepter la donation, par Mr et Mme GAUDIN, des parcelles cadastrées AP 160 et AP 284, situées 40 rue des Sources, à Nanteuil.**
- **Les frais de notaire et de bornage si nécessaire seront à la charge de la collectivité**

### **III - Comptes-rendus réunions et informations**

#### **1) Culture et communication**

Monsieur le Maire informe de la fermeture des salles communales suite aux décisions nationales concernant la lutte contre la COVID19. Cette décision a été difficile mais nécessaire. Madame DRILLAUD GAUVIN remercie l'entreprise Substrat Paysage pour le don à la collectivité de chrysanthèmes. Un courrier de remerciement sera adressé à l'entreprise.

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée conformément à la législation, en comité restreint (maire et adjoints uniquement). Madame DRILLAUD GAUVIN suggère également de réfléchir aux conditions de mise à disposition du nouveau vidéoprojecteur de la Maison du Temps Libre (MTL), notamment pour les scolaires ou des diffusions de films, documentaires, conférences etc...

Madame DRILLAUD GAUVIN propose une commission pour l'élaboration du bulletin municipal le mercredi 18 novembre à 19h00, à la MTL.

Enfin, elle indique que la lettre d'information a été distribuée dans toutes les boîtes à lettres de la commune. En revanche Madame FESTINO regrette d'avoir appris le changement de propriétaire par la lettre d'information. En tant que conseillère municipale, elle aurait souhaité

que l'ensemble des élus soit informé au préalable. Monsieur le Maire précise que l'information officielle est arrivée tardivement.

## **2) Environnement et aménagement**

Monsieur le Maire souhaiterait que la collectivité fasse l'acquisition d'un terrain servant de parking chaque année dans le cadre des 36 heures. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire informe avoir rendez-vous avec une propriétaire d'un terrain situé route de la Mothe et dont la commune pourrait faire l'acquisition dans le cadre d'un projet de boulangerie.

Monsieur BORDAGE présente les photos des travaux réalisés récemment sur la commune : toilettes sèches, réserves incendies etc... mais également les photos des deux dépôts sauvages sur la commune. Monsieur le Maire remercie les services de police municipale de Saint Maixent l'Ecole et la gendarmerie car les responsables semblent avoir été retrouvés. L'affaire est à suivre. Monsieur BORDAGE informe de l'installation des décorations de Noël, d'ici la fin du mois et de la période de taille qui arrive à son terme.

Monsieur le Maire présente également une possible reprise d'un terrain qui serait un bien sans maître. Ce terrain sert actuellement de stand de tir pour l'association de Saint Maixent l'Ecole. La procédure de reprise de ce bien devra être lancée prochainement.

Enfin Monsieur le Maire fait part de son échange avec l'entreprise GEREDIS dans le cadre de l'enfouissement des réseaux sur la commune, et notamment avenue de la Renaissance et une partie de la route de la Mothe. Cet enfouissement devrait être réalisé d'ici un an, permettant au Conseil Municipal de travailler sur un nouvel aménagement de cette voie (piste cyclable, plantations etc...). Un accompagnement avec le bureau d'Ingénierie Départementale : ID79 est possible.

## **3) Vivre ensemble**

Madame GERODOLLE informe de l'annulation du Téléthon compte tenu de la lutte contre la Covid19.

Elle indique également la réactivation du réseau d'aide aux personnes vulnérables, actuellement 12 personnes sont volontaires et aident les personnes en difficulté, pour 21 bénéficiaires. Elle remercie l'ensemble de ces volontaires.

## **4) Développement local et ressources**

Monsieur le Maire informe du changement des photocopieurs, contrat avec une nouvelle entreprise. Cette nouvelle offre pourrait permettre d'économiser 30 % par rapport au dernier contrat. Il convient désormais de sensibiliser les utilisateurs aux coûts que cela peut représenter sachant qu'une copie en couleur coûte 10 fois plus chère qu'une copie en noir et blanc.

## **5) Enfance et jeunesse**

Madame AUZANNET indique que le protocole sanitaire en œuvre à l'école a été renforcé, notamment par l'obligation du port du masque pour les enfants à partir de 6 ans. La garderie est désormais mise en place dans les classes respectives des élèves, les récréations sont organisées par niveau et il y a 2 services cantine.

Concernant le plan Vigipirate, la municipalité a souhaité ajouter une personne en surveillance lors des entrées et sorties des enfants (matin et soir). Compte tenu du nombre de personnes déjà présentes, cette mesure ne sera pas maintenue.

Monsieur NAUD propose de diffuser un article de remerciements concernant les efforts d'adaptabilité de polyvalence et de réactivité face aux protocoles successifs imposés dans les établissements scolaires à l'ensemble de ces personnels afin de lutter contre la Covid19.

Monsieur le Maire souhaite sécuriser l'ensemble des accès aux bâtiments scolaires en changeant la clôture côté rue des écoles (qui est franchissable par des enfants et des adultes) et en installant de la vidéoprotection. Des devis sont en attente.

#### **IV- Questions diverses**

Monsieur BORDAGE informe d'une décision concernant le PLUI qui sera sûrement à prendre lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur HERVE informe d'une possible évolution de la législation en matière de compétence pour installer des radars dans les collectivités. Celles-ci pourraient en avoir le droit.

Monsieur PORTIER souhaiterait que des marquages au sol soit réalisés au parking de l'école car aujourd'hui le stationnement est anarchique et dangereux.

Fin de conseil municipal à 22h20